

Evaluation :
la FNEC FP-FO
reçue par la
Directrice Générale
des Ressources
Humaines

FO LA DIFFÉRENCE

FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue le 5 décembre par Madame Josette Théophile, directrice générale.

La DGRH a indiqué qu'il n'entraîne pas dans les intentions du ministère de retirer les textes sur l'évaluation (« ce serait un témoignage de l'immobilisme de cette maison ») et que c'est sur la base de ces textes qu'elle ouvrirait des « discussions » avec les organisations syndicales, ces discussions devant aboutir dans le premier trimestre 2012. Elle a affirmé, contre l'évidence (*), que la mise en œuvre de ces textes n'aurait aucune incidence sur le déroulement de carrière des personnels puisque « l'enveloppe de contingent resterait identique », précisant que l'avancement à l'ancienneté restait une « progression assurée ».

La délégation FO a réaffirmé son engagement dans l'appel à la grève le 15 décembre sur la base de ce qui fonde l'unité des fédérations de l'enseignement : le retrait des textes sur l'évaluation, préalable à toutes négociations.

FO constate que la mise en œuvre des accords de Bercy impose un pseudo processus « de négociation » dans un cadre contraint, tel qu'il est traduit par « l'accord de méthode » CFDT-DGRH qui a abouti à ce que cette organisation retire son appel à la grève.

La FNEC FP-FO dénonce ces manœuvres qui visent à discréditer la revendication des personnels.

Les projets de texte (décret et arrêté), c'est l'entretien individuel d'évaluation par le chef d'établissement, c'est l'évaluation en fonction du projet d'école ou d'établissement, c'est la pression des « objectifs et résultats » imposés par les conseils d'école et d'administration d'où dépendront l'avancement de carrière et la rémunération. Ces projets doivent être retirés !

**Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la grève le 15 décembre
pour le retrait des projets de textes.**

() Avancement inchangé ? C'est ce que tente de faire croire le ministère.*

La supercherie, c'est de laisser entendre que les promotions continueront à se faire automatiquement, comme avant, avec un tableau de promotions annuel soumis aux CAP sur la base du droit (50% des promouvables au choix, 30% au grand choix, 20% à l'ancienneté).

En réalité, ce sera l'arbitraire : octroi individuel de mois de bonifications sur la base de l'entretien d'évaluation, promotions en fonction de l'enveloppe que le recteur choisira de mettre –ou de ne pas mettre- dans tel ou tel échelon. Les promotions deviendraient une variable d'ajustement de son budget !

Avec les projets de textes sur l'évaluation, la seule cadence dont les personnels sont certains de bénéficier, c'est l'ancienneté !